

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Convocation en date du 4 octobre 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023041

**Objet : Contrat de sous-traitance
et acte de sous-traitance pour un
appel d'offres de la CA3B**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY - Bernard
PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
Vincent MANCUSO – Max ORSET

CCD : Jean François JANNET

3CM : Jean Philippe FAVROT

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN

CCD : Gérard BRANCHY pouvoir à Jean François JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Bernard PERRET - Claude
CHARTON pouvoir à Guy ANTOINET - Christine FRANCOIS
pouvoir à Jean Luc ROUX

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe
FAVROT – Andrée RACCURT pouvoir à Hélène BROUSSE

Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD – Jonathan GINDRE – Thierry
PALLEGOIX - Benjamin RAQUIN

CCD : Audrey CHEVALIER – Sonia PERI

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

Vu l'appel d'offre lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire et notamment le lot 5 « Mise à disposition d'un quai de transfert et transport des déchets – zone sud »,

Vu la promesse de vente signée le 27 février 2023 entre Organom et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse concernant la vente de parcelles afin de déplacer la plateforme de stockage des boues de la Communauté d'Agglomération vers un site lui appartenant et isolé physiquement des installations d'Organom,

Vu le courrier transmis le 23 juin 2023 à Madame La Préfète relatif à la notification de la mise en arrêt définitif des activités de compostage de déchets verts et de broyage de déchets de bois au titre du livre V du code de l'environnement (ICPE),

Vu la note juridique du Cabinet Sensei Avocats sur la possibilité d'Organom de candidater à un appel d'offres lancé par l'un de ces membres,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, des bâtiments seront disponibles sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne à Viriat,

Considérant la sollicitation de l'entreprise EGT Environnement auprès d'Organom pour utiliser le quai de transfert d'Organom à Viriat,

Organom possède les moyens matériels et humains pour accueillir un flux de 4 200 tonnes par an de déchets ménagers recyclables sous réserve de l'accord de la DREAL.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer un contrat de sous-traitance avec l'entreprise EGT-ENVIRONNEMENT pour un montant de 88 800€ pour la durée totale de l'accord-cadre (1 an plus 3 reconductions d'un an) pour l'exécution de la partie mise à disposition d'un quai de transfert de l'accord-cadre cité ci-dessus avec la mention d'une réserve de l'obtention de l'accord de la DREAL pour cette activité.

Autorise le Président à signer l'acte de sous-traitance (DC4) relatif à cet accord-cadre.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


Yves CRISTIN
Président
